

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 21 février 2023 à 20 heures 00 minutes
à la mairie de Fréméreville

Présents : M. BOURCIER Claude, M. CARRE Pierre, M. CIOLLI Stéphane, M. LACORDE Vincent, M. REGE Dorian, Mme ROBERT Sophie

Procuration(s) : M. JEANNIN Michel donne pouvoir à M. CARRE Pierre

Absent(s) : M. BOURCIER Alexis, M. DEVOT Julien, M. ESSELIN Pol

Excusé(s) : M. JEANNIN Michel, Mme TILLY Joëlle

Secrétaire de séance : M. BOURCIER Claude

Président de séance : M. LACORDE Vincent

20230221 01 - Approbation du procès verbal de la séance précédente

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et arrête le procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2023 publié sur notre site internet le 19 janvier 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20230221 02 - Installation d'un système de vidéoprotection

Le maire expose que suite à plusieurs réunions avec la gendarmerie et des communes de l'arrondissement

de Commercy, un réseau de vidéo protection avec lecture des plaques d'immatriculation, peut être installé dans la commune.

En effet, le diagnostic de sécurité qui a été présenté à ces réunions montre que notre commune n'échappe

pas à des faits de délinquance réguliers. Un diagnostic pour notre commune réalisé par la gendarmerie le

31 janvier 2022 est présenté.

Il indique notamment que

- La conservation des images ne peut pas dépasser 1 mois, sauf procédure judiciaire en cours.

- L'accès aux images est restreint à quelques personnes habilitées.

Les objectifs sont :

- Dissuader la délinquance et, en particulier, celle relative aux délits d'appropriation.

- Surveiller de manière dissuasive les espaces où la tranquillité publique est régulièrement troublée

(incivilités, dégradations...).

- Mettre à la disposition de la gendarmerie des images susceptibles d'aider à l'identification des auteurs

d'infractions.

- Les études d'opinion montrent que le sentiment d'insécurité diminue avec l'implantation des caméras. En matière de dissuasion, la vidéoprotection a prouvé son efficacité en ce



qui concerne notamment les incivilités. Partout où les cameras sont installées, ces actes diminuent ou disparaissent. Les enquêtes menées en zone gendarmerie font état d'une baisse sensible des dégradations de biens publics ou privés dans les lieux vidéo-protégés.

Le Maire présente différentes configurations pour l'implantation des caméras.

Des aides sont possibles :

Aide de l'État - Axe 1 – Sécurité des biens et des personnes – 1,2 Protection populations (Aide de 40 à 60%)

Aide de la Région Grand Est – Jusqu'à 50 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, souhaite des études complémentaires à ce sujet (lecture des plaques, un seul point de caméra ou deux, coût de la maintenance) et reporte la décision pour des travaux en 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité



20230221 03 - Encaissement d'un chèque

Le Maire expose que suite à un dégrèvement de taxes foncières, la commune a reçu un chèque d'un montant de 12 € du trésor public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise l'encaissement de ce chèque sur le compte de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20230221 04 - Clôture d'un contrat d'assurance d'une plantation

Le maire expose au conseil municipal que suite à un entretien avec la CMAM (assurance communale), un ancien contrat assurant une plantation est toujours en cours alors que celle-ci a été mise en vente il y a des années.

Par conséquent, il serait nécessaire de clôturer ce contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette décision de clôturer ce contrat et donne tout pouvoir au maire pour signer tout document en ce sens.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20230221 05 - Création d'un local culturel et technique de la rue Braie

Le conseil municipal, après exposé du maire confirme la délibération n°20230118_04 concernant la réfection de la grange du 1 rue Braie, ces travaux de réfection seront réalisés en 2 tranches, une première tranche en 2023 avec demandes de subventions pour les aménagements de sauvegarde et de préparation du volume à aménager, une seconde tranche prévisionnelle en 2025 avec aménagement architectural de l'intérieur : Rappel de la délibération initiale avec adoption du plan de financement :

La commune a acquis par acte du 13 juin 2022, une grange au 1 rue Braie en vue d'en faire un local culturel, associatif et technique ainsi qu'un local ouvert au public, lieu de lien social. En raison de l'explosion des coûts de

construction et de rénovation, l'objectif prioritaire est de réaliser un local technique servant aussi à abriter les objets précieux de la commune et le matériel associatif.

L'aménagement d'une ouverture au public ne pourra être envisagée qu'à moyen terme dans un autre projet architectural, il ne s'agit donc pas d'une tranche de travaux. Un architecte du CAUE a aussi visité le bâtiment et donné d'utiles pistes de réflexion.

Il s'agit donc pour 2023 de sécuriser le bâtiment en réparant la toiture, les façades avec un minimum de travaux à l'intérieur : dalle et crépis. Concernant la façade, conformément à l'avis du CAUE, les menuiseries du local communal voisin, seront harmonisées par une peinture des menuiseries.

Ce local est indispensable pour y abriter le matériel d'entretien de la commune, le matériel de sécurité (barrières, panneaux) ainsi que les panneaux électoraux.

L'agent chargé de l'entretien pourra aussi y avoir son outillage et un vestiaire.

Dans un premier temps, les collections et objets historiques y seront conservés (manteau de cheminée 1597, collection de céramiques, notamment clochers des églises de Meuse.) Ce local servira aussi à abriter le matériel nécessaire à l'association d'animation de la commune qui organise notamment une brocante, la Saint Nicolas, le tournoi de pétanque, la galette des rois et d'autres événements culturels.

Ces travaux permettent aussi de résorber un bâtiment en très mauvais état en plein centre du village.

Ce projet permettra, à terme, d'ouvrir de nouveaux services à la population avec en perspective un équipement socio-culturel.

Le plan de financement de ces travaux est actualisé à un montant total est de 62 120,90 € HT

Une commission travaux ainsi que la commission d'appel d'offres réunies le 16 janvier 2023 ont sélectionné les entreprises et approuvé le choix des devis et donné un avis favorable à ce projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, souhaite réaliser cette opération, arrête les modalités de financement en approuvant le plan de financement présenté, et sollicite un concours financier de l'État.

Il sollicite une subvention au titre des concours financiers de l'État et précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

Le conseil municipal autorise aussi le maire à solliciter des subventions auprès du Département de la Meuse, de la Région Grand-Est et autres organismes pouvant subventionner ce projet et à signer tous documents afin d'obtenir ces subventions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20230221 06 - Demande de subvention Sotrés et potailloux

Après examen de la demande, le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, attribue la somme de 50,00 € à l'association de Sotrés et Potailloux pour l'année 2023.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 4, Contre : 0, Abstention : 3)

Le secrétaire



Fait à FREMEREVILLE-SOUS-LES-CÔTES
Le Maire,

